

Origine des rapports complexes à la nature dans les stations balnéaires françaises

Johan Vincent

Volume 13, Number 3, December 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026862ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vincent, J. (2013). Origine des rapports complexes à la nature dans les stations balnéaires françaises. *VertigO*, 13(3).

Article abstract

Descriptions of seaside resorts often talk about preserved natural environment, which the tourists look for. However, nature has two sides in this type of places: first of all, a green setting, which must bring out the seaside resort; then an ideal, which concealed a reduction of natural spaces and power stakes. Since the 18th century, tourists and nature, in multiple facets (parcelle of land, area, town), have complex links, to the delight of this nature at its control, until its protection. The local actors used its new display and representation: they control the nature and, by this way, the future development of the seaside resort. Nature is not the object of disinterestedness is not with which the tourist speech usually associates it.



Johan Vincent

Origine des rapports complexes à la nature dans les stations balnéaires françaises

Introduction

- 1 Lors d'une réunion de travail en 2007 sur la mise en place de la GIZC (Gestion intégrée de la zone côtière) Baie de Bourgneuf, Luc Bonnifait, directeur de la communauté de communes de Noirmoutier gestionnaire de l'office de Tourisme, a fait cet aveu : les documents touristiques portant sur la nature sont ceux qui ont le plus de succès, quelles que soient les autres thématiques proposées. Le touriste apprécierait donc la nature. Mais de quelle nature parlons-nous? Alain Corbin (1988) a déjà montré ce désir immodéré de rivage qui émerge au XVIII^e siècle. Les montagnes ont également connu ce nouvel attrait : autrefois répulsives, désormais attractives (Cabantous et al., 2011). La nature devient au cours de ce siècle un objet d'admiration et de plaisir. Or, le touriste est influencé par son environnement social qui forge sa perception de ces espaces : la nature n'est jamais totalement perçue telle qu'elle est, elle est aussi interprétée telle qu'on se la représente (Godelier, 1984 : 53-57).
- 2 Le rapport entre la ville et la nature – ou plus exactement de la ville sur la nature – peut d'ailleurs apparaître contradictoire dans ces territoires. Philippe Bonnin et Maïté Clavel (2010) démontrent bien cette complexité dans le numéro sur les natures urbanisées d'*Éthnologie française*, qu'ils introduisent, entre les représentations, les cultures (sous ses divers sens), la réalité multiple de l'urbain, au sein d'une littérature scientifique éclatée. La station balnéaire, c'est-à-dire un espace récréatif et de villégiature destiné aux touristes situés sur le bord de mer, intègre la nature, alors qu'on pourrait penser, pour le bord de mer comme pour la montagne, qu'elle devrait s'intégrer dans la nature, dans ce qui motive, entre autres, la venue des visiteurs. Cette dichotomie est en partie cachée par le discours. De quelle manière les acteurs du développement balnéaire sont-ils parvenus à réussir ce tour de force et pourquoi? À partir du XIX^e siècle, quelques dizaines d'années après les débuts de l'implantation de l'activité balnéaire en France, la nature est un enjeu stratégique, individuel et collectif, à plusieurs échelles. Elle a été tout d'abord objectivée et, à plusieurs échelles, réemployée selon des archétypes précis (jardins particuliers, parcs, jardins publics), puis a été idéalisée, quitte à masquer la réduction de l'espace qui lui est consacré dans la réalité.

Formater la nature

- 3 De par sa définition, la station balnéaire, lieu de séjour situé au bord de la mer et aménagé pour l'accueil des vacanciers, nécessite un rapport fort avec la nature. Or, ces rapports apparaissent plutôt conflictuels, car le développement de l'un risque sans cesse de nuire à l'autre. À la recherche d'un équilibre, les acteurs de la station balnéaire s'évertuent à entretenir un paradigme naturel, visible à plusieurs échelles.

La création anthropologique de la nature, terreau favorable à la villégiature

- 4 Le rapport de l'homme à la nature change dans la seconde moitié du XVII^e siècle, jusque dans les années 1740, quand se déploie en Occident une nouvelle représentation du monde : la théologie naturelle en France, la physicothéologie en Angleterre. La théologie naturelle fait du monde une entité extérieure et étrangère à l'homme. La nature devient pour les savants un objet d'étude, d'admiration et de plaisir. En 1732, l'abbé Pluche publie *Le spectacle de la nature*, en 1743, Paul-Alexandre Dubart *La grandeur de Dieu dans les merveilles de la Nature* (Cuvelier, 1998 : 30). L'historien Alain Corbin a examiné, dans son ouvrage *Le territoire du vide*, ce désir de rivage qui se développe au XVIII^e siècle. Les populations littorales du nord de la Bretagne apprécient dès le début du siècle les promenades sur la côte et les bains de mer hédonistes, pratiques très mal connues pour cette époque jusqu'aux travaux d'Emmanuelle

Charpentier (2009 : 184-192). Au cours du XIX^e siècle, la fascination envers la nature est plus mélangée : des désamours littéraires, teintés de scientisme, surviennent envers la nature brute (Sagnes, 1969 : 319).

- 5 La nature originelle ne favorise pas toujours la présence de l'homme, et donc du touriste. L'existence de marais littoraux, extrêmement nombreux jusqu'au début du XX^e siècle, exerce un rôle plutôt répulsif, même s'ils sont des terrains propices pour la chasse sportive. Dans sa thèse, la géographe Florence Poncet (1984 : 69) a répertorié les zones humides du littoral breton : par exemple, entre la pointe du Talut à la Vilaine (pays vannetais), espace tardivement touristifié, elles se trouvent sur environ 72 % du linéaire côtier. Le marais paraît comme un endroit putride, où la terre se mélange à l'eau. Jules Verne prévient en 1868 que, dans le Morbihan, « les étangs et les marais des côtes donnent naissance à des exhalaisons malsaines, qui rendent cette partie du département fort insalubre » (Verne, 1868 : 450). Ces espaces naturels sont progressivement asséchés ou remblayés : étangs littoraux à Larmor-Plage (dans la seconde moitié du XIX^e siècle), Pornichet, Bénodet (dans les années 1950) pour la Bretagne, « lèdes » ou « lettes » (plaines basses, humides et herbues, limitrophes des dunes) à Vendays-Montalivet (dans les années 1950) en Gironde, à Biscarrosse dans les Landes, entre autres... Jusqu'au milieu du XX^e siècle, des nuages de moustiques gâchent les soirées d'été des touristes sur la côte du Golfe du Lion. Dans les restaurants du Grau d'Agde, les clients prennent leurs repas la tête recouverte d'une serviette de table retombant en entonnoir au-dessus de leur assiette. Les hôtels font brûler de l'huile dans des vasques pour neutraliser ces insectes. Dès 1880, les habitants demandent par pétition le remblaiement des surfaces marécageuses, en vain (Sagnes, 2001 : 31-32). Au moment où le tourisme balnéaire commence à se populariser, la nature présente donc des défauts.
- 6 La nature est appréciable, et appréciée, quand elle est maîtrisée. Le rapport à la nature chez le touriste revêt donc des formes particulières, contradictoires. La nature est objectivée, en conservant une puissance intrinsèque dans laquelle l'homme peut s'investir (Maffesoli, 1994 : 176-177). Selon James Ackerman (1997 : 15, 21, 24), le fondement idéologique de la villa réside dans l'opposition entre la ville et la campagne : remontant à l'Antiquité, mais toujours permanent, les vertus et les agréments de l'une sont posés comme l'antithèse des vices et excès de l'autre. La démocratisation du modèle – d'abord pour la petite bourgeoisie citadine et jusqu'au milieu du XX^e siècle en Occident – a fortement impulsé des cadres mythiques à ce type de villégiature : une vue à partir d'un promontoire élevé situé hors les murs, donnant au XVIII^e siècle sur la ville puis, relativement rapidement, aussi sur d'autres panoramas. Les premières villas balnéaires surgissent sur le littoral anglais dès la fin du XVIII^e siècle – il faut attendre les années 1840 pour que ce soit le cas en France. La position du villégiateur n'a plus à être contestée, notamment par la nature.
- 7 La construction apparaît comme le premier marqueur du développement balnéaire. Le géographe Vincent Andreu-Boussut (2008 : 38) constate que l'ouverture de cafés et de petits restaurants modestes – parfois temporaires – sur le littoral de l'Aude transforme les grèves en plages socialement investies. Or, l'urbanisation détruit le paysage primitif. L'extension de Nice des années 1860 et surtout 1870 se réalise dans le cadre de spéculations, soucieuses d'élégance selon l'historien Paul Gonnet (Bordes, 1976 : 316-318). Le bas du vallon Saint-Barthélémy est ainsi recouvert au profit de la rue de Rivoli. Ce remblaiement n'est pas exclusif puisque des cartes postales montrent le même type d'opération d'aménagement à Menton. Puis l'urbanisation remplace le paysage naturel construit : au tournant des XIX^e-XX^e siècles, les jardins d'orangers de Riquier sont transformés en quartiers utilitaires, les olivettes, les vignes et les jardins d'orangers de la colline de Cimiez sont substitués à des lotissements par la société promotrice Foncière Lyonnaise. Ce qui attire le visiteur, ce n'est pas la nature, mais l'usage, maîtrisé, de cette nature : la création d'un paysage, véritable palimpseste, patchwork à plusieurs échelles formant un ensemble plus ou moins cohérent.

Les usages multiples des jardins particuliers

- 8 Les jardins et parcs particuliers s'avèrent être les petites entités, à l'échelle de la parcelle privée, qui forment, anarchiquement, l'ensemble naturel le plus vaste dans une station

balnéaire. Ils ont trois fonctions principales. Tout d'abord, ils participent à la valeur esthétique de la villa, dont ils sont à partir de la fin du XVIII^e siècle une des pièces essentielles, certes *outdoor*¹. L'abolition des *Corn Laws* en 1846 en Angleterre encourage la gentry anglaise à transformer une partie de son domaine foncier en zone d'agrément, le *park* (Rauch, 1995 : 90), mais ce phénomène est déjà latent dans le pays depuis la fin du siècle précédent, quand Lancelot Brown et Humphry Repton développent l'art du jardin anglais. Humphry Repton loue ainsi dans ses *Fragments on the Theory and Practice on Landscape Gardening* (1816) l'exemple de la maison de Streatham, bien qu'entourée de quarante acres de pâturages, non pas comme une ferme, mais comme une villa dans un jardin. Le concept de ferme ornée, né en France (chez Claude-Henri Watelet en 1774, repris par Jean-Marie Morel en 1802), se popularise au même moment chez les propriétaires de domaines de campagne (Le Dantec, 1996 : 254-257). Ce modèle va être suivi par tous les villégiateurs balnéaires, jusqu'au milieu du XX^e siècle et le succès de l'appartement, qui rendra le jardin plus accessoire. La maison de vacances doit être agrémentée d'un parc pour les plus riches, ou d'un jardin, plus modeste écrin, pour les autres.

- 9 Si Humphry Repton concilie pâturages et jardins, les propriétaires vont rapidement opter pour une organisation structurée des abords de leur villa : le jardin ou le parc est un marqueur d'appropriation de la nature. Dans l'Aude, les sept premières villas de Barcarès de Leucate sont construites au début du XX^e siècle en front de mer, au milieu des vignes encore cultivées. Elles sont à la fois destructrices et créatrices d'un paysage végétalisé : conçues sur des parcelles à l'origine viticoles, elles possèdent toutes un jardin potager permettant une vie en autarcie durant quelques mois. Le jardin – moins sûrement le parc – peut donc revêtir un aspect fonctionnaliste. L'ouverture de la villa, avec balcons, loggias, offre aux villégiateurs le spectacle de la nature. Le premier promoteur immobilier de La Franqui édifie des villas en vertu d'une vue sur la mer dégagée et d'un cadre paysager urbain. La majorité de ces villas vont d'ailleurs porté des noms rappelant l'environnement naturel : La Daurade, Les Mouettes, Les Genêts, entre autres (Andreu-Boussut, 2008 : 42, 46). Nous trouvons là, à la grande échelle, cette volonté de dire la nature.
- 10 Enfin, le jardin ou le parc particulier ont une vocation créative et récréative. Les jardins du Bois des Moutiers, à Varengueville-sur-Mer, rappellent l'érudition du couple concepteur, Guillaume et Adélaïde Mallet nourris de voyages, associée à une synthèse de styles réalisée par deux architectes britanniques, Edwin Lutyens et Gertrude Jekyll (Belzic, 2010 : 203; Larcher et Gelgon, 2000 : 59). Chaque propriétaire, sans atteindre nécessairement l'ambition de cet exemple normand qui s'étend sur 12 hectares, a à cœur d'inventer un lieu plaisant, où il peut se délasser. Les plus grands domaines permettent une grande diversité d'activités. Le négociant boulonnais Charles Lebeau, important bourgeois local à l'époque, constitue au tournant des XIX^e-XX^e siècles un patrimoine immobilier de plusieurs centaines d'hectares dans les dunes littorales de Neufchâtel-Hardelot. Ces achats successifs lui permettent de créer un domaine foncier, remarqué par le baron de Vaux dans son ouvrage *Les hommes de sport* qui le qualifie du « plus merveilleux pavillon de chasse maritime et terrestre qu'on puisse rêver » (Vincent, 2010 : 49-50; Saint-Martin, 1989 : 23). Les plus modestes jardins ou parcs serviront, quant à eux, d'aires de jeux pour les enfants ou de repos pour les adultes. À l'échelle de la parcelle ou du domaine particulier, c'est donc un petit monde qui s'épanouit. Ce pullulement de petits mondes, de verdure, s'insère dans un cadre plus large, celui du quartier ou de la ville.

La nécessité de jardins publics

- 11 À l'échelle du quartier ou de la ville, les jardins publics permettent une végétalisation globale et organisée. Ils offrent des lieux de réunions pour les visiteurs – une fonction qui va s'amplifier au fil du temps. À Boulogne-sur-Mer (figure 1), quatre jardins sont aménagés ou créés dans les décennies 1860 et 1870, inspirés à l'origine du modèle anglais, mais dont l'utilisation se rapproche du modèle français (espace non construit, mais lieu extrêmement policé, avec cadre décoratif pour les pelouses, allées cailloutées, interdiction du sport) : le jardin des Tintelleries, celui du Casino, celui du boulevard Sainte-Beuve et celui des Remparts (Musa, 1997 : 153-154).

Figure 1. Carte postale « Boulogne-sur-Mer, la digue et la plage », années 1910.



Source : collection J. Vincent

- 12 Des particuliers participent également à l'élaboration de ce type de paysage. En 1876, l'abbé Perrion, M. et Mme Guibout et Mme Poirier, font donation à la fabrique de la Bernerie-en-Retz, d'un petit terrain situé sur le bord de la mer, à la charge de la fabrique d'ériger sur ce terrain un monument religieux au milieu d'une promenade plantée d'arbres et qui sera ouverte au public. Il s'agit de l'actuel square Sainte-Anne. En 1921, Louis Leblois, avocat à la Cour d'appel de Paris et maire honoraire du 7^e arrondissement de Paris, propose au maire de Carnac, tant en son nom qu'en celui de sa femme et dans un esprit de solidarité et d'assistance, de donner gratuitement à la commune, pour y établir un square public, un terrain de forme triangulaire situé à Carnac-Plage. La municipalité accepte et crée le square d'Alsace. Le jardin public répond à une réelle motivation sociale et non pas à une simple ambition d'évergètes.
- 13 Le jardin public offre la possibilité de se libérer dans des espaces plus vastes, bien que clairement délimités. Le parc Ninon, créé en 1912 et situé derrière la gare de Pornichet, cité par le guide Bædeker (1913 : 438), permet, contre un droit d'entrée d'un franc, divers jeux pour les enfants. Le curé d'Escoublac (paroisse dont dépendait entièrement La Baule-Escoublac à l'époque) précise, dans son bulletin paroissial du 27 juillet 1913, que le parc « a fait de sa sapinière aride et sablonneuse, un véritable petit Éden, c'est-à-dire un Paradis terrestre. Aussi [il s'explique] facilement le désir, l'engouement des enfants pour le parc Ninon si bien nanti de tout ce qui plait à ces chers petits ». Le jardin public est une prolongation collective du jardin ou du parc particulier, sans avoir les contraintes personnelles d'entretien. Son besoin est de plus en plus ressenti à mesure que la surface des parcelles se réduit, sous la pression du coût du foncier, et que l'emploi de personnel pour s'occuper de la villa et de son jardin devient plus exceptionnel. La nature garde son apparence de cocon, en délimitant clairement un espace préservé face à l'espace urbanisé. Néanmoins, l'industrie du loisir, avec les clubs de plage, avec l'édification d'espaces sportifs, fera concurrence à la nature dès le début du XX^e siècle dans ce type de lieux.

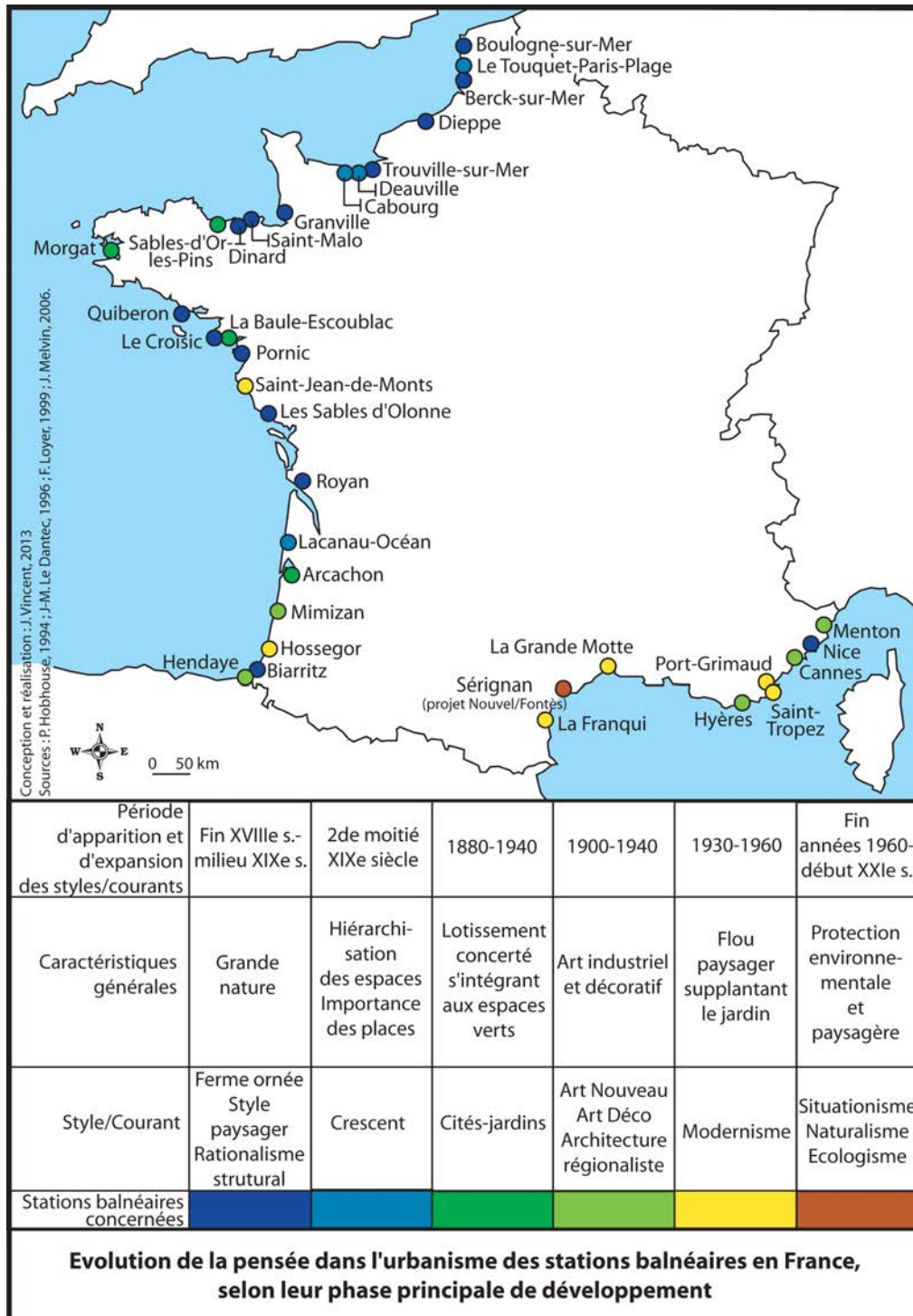
Idéaliser la nature

- 14 La nature, intégrée à la station balnéaire sous diverses fonctions de l'aménagement, acquiert des fonctions précises à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Sa diffusion plutôt anarchique, en relation avec l'urbanisation, oblige les acteurs locaux à rechercher de nouveaux équilibres au XX^e siècle, afin de ne pas nuire au développement économique. Il s'agit désormais de faire correspondre la station balnéaire à un idéal de nature, personnalisable et instrumentalisé. C'est désormais la station qui donne sa valeur à la nature.

Une nature omniprésente, mais progressivement placée au second plan : l'exemple des promenades

- 15 La création des promenades est caractéristique d'une place restreinte offerte à la nature désormais domestiquée. Les remblais ou promenades de bord de mer ont d'ailleurs un double avantage : être la vitrine de la station, où les visiteurs déambulent aux abords de la ville, et protéger les villas attenantes des assauts de la mer. Leur fonction est différente des jardins publics, puisque la promenade est surtout faite pour passer : ce n'est donc pas la nature (comme la plage) qui y a la fonction principale, mais les personnes. Le géographe Franck Debié (1993 : 34-35) fait pertinemment le lien entre la promenade et le jardin de plaisir : c'est le centre de la vie mondaine. La nature, insuffisante dans une ville récréative, passe au second plan. La Promenade des Anglais, promenade publique à partir de 1844 (premier tronçon réalisé par un particulier, le révérend Lewis Way, en 1824), devient le symbole de Nice et de la saison, même si son aspect demeure longtemps rustique. C'est surtout dans les cinquante années qui suivent la jonction avec la vieille ville et le quai des États-Unis, en 1865, que les villas et les palaces sont édifiés, que la Promenade est à nouveau prolongée et aménagée, que le Paillon, couvert en 1890, fait place à plus de trois hectares de jardin public sur dalles (Bordes, 1976 : 318-319). Le remblai, créé aux Sables-d'Olonne dans les années 1830 pour protéger des vagues marines les habitations du front de mer, acquiert, également à la fin du XIX^e siècle, une dimension sociale forte, fréquentable de jour et surtout de nuit (en soirée). Au XX^e siècle, toute station balnéaire doit alors avoir son remblai, dénommé ainsi ou promenade ou croisette (Croisette de Cannes ouverte en 1863). Aux Sables-d'Olonne, en 1905, « le soir, à l'époque des bains surtout, le Remblai s'illumine, sur un espace de trois mille mètres, de girandoles étincelantes et de rampes de feu qui miroitent dans les grandes ondes voisines et qui, avec des milliers de lumières embrasant fenêtres et balcons, donnent, dans cette vaste baie, l'illusion ravissante d'un immense feu d'artifice, fixé sur place par une baguette magique. Sous les rayons du soleil et aux premières heures de la nuit, tout le Remblai déploie une mise en scène véritablement prestigieuse et sans rivale en Europe » (Rellno, 1905 : 18). Le remblai est devenu l'auxiliaire indispensable de la plage, presque capable de la remplacer.
- 16 L'élaboration des promenades, tout comme celle des jardins publics, est inspirée par des modèles urbains. L'historienne de l'art Gaëlle Delignon explique que la référence à la capitale, dans les guides de la première génération de la Côte d'Émeraude, permet d'attirer la clientèle parisienne et les personnes qui peuvent en être familières. Le premier jardin public de quartier créé à Paris est l'œuvre de Claude Rebutreau, en 1844 : c'est le square de l'Archevêché, aujourd'hui dénommé le square Jean XXIII. La création de jardins publics est par la suite généralisée, à Paris (le bois de Boulogne devenu promenade municipale en 1852, jusqu'aux jardins du Trocadéro en 1878) comme en province (notamment avec les œuvres des frères Bühler, comme le parc de la Tête d'Or à Lyon en 1850) ou à l'étranger (Sefton Park à Liverpool...) (Larcher et Gelgon, 2000 : 52-54). Comme le remarque le conservateur du patrimoine Bernard Toulhier (1996 : 26), l'inspiration des villes thermales et balnéaires s'établit à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle : les promenades de la ville haussmannienne, aux axes bien marqués avec ses boulevards et ses avenues, ses bois et ses avenues cavalières. C'est donc à l'urbanisation de la nature auquel on assiste à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, à la magnificence de la ville à travers la nature et non de la nature elle-même (figure 2).

Figure 2. Évolution de la pensée dans l'urbanisme des stations balnéaires en France, selon leur phase principale de développement.



- 17 Deauville et Le Touquet Paris-Plage, sont influencée par le modèle anglais du Crescent. Des villes thermales célèbres, comme Spa, Brighton, Marienbad, sont citées en exemples. À partir du début du XX^e siècle, l'urbanisme évolue davantage vers la cité-jardin, largement développée entre les deux guerres. Par la suite, la dimension paysagère de la nature est plus globale, juxtaposant les éléments sans mélange, avec des parcelles préservées par des classements ou des achats fonciers (protection des sites et monuments naturels, forêts domaniales, Conservatoire du Littoral...), ou fondant la station dans la nature « balnéarisée » (ex. : La Grande Motte, Port-Grimaud). Charles Fonteyne, dans son *Guide du golfe de Saint-Malo*, observe, en 1894, que, « tout comme la capitale, Saint-Malo a ses squares ou, pour mieux dire, ses jardins publics. La vieille ville a aussi ses boulevards extérieurs, ce

sont ses quais, dont les arbres touffus font une délicieuse promenade se prolongeant par le môle » (Delignon, 1999 : 12). C'est bien l'enjeu d'une grande promenade publique, telle que décrite dans *Les promenades de Paris* en 1867 par Adolphe Alphand, concepteur des jardins parisiens « haussmanniens » et successeur du baron Haussmann, pour les Champs-Élysées, qui offrent, à la fois, de l'espace pour les promeneurs et de grands arbres touffus pour les ombrager, des plantations régulières servant de cadre aux parties agrestes, des fleurs, des cafés-concerts cachés dans la verdure, un décor harmonieux largement illuminé le soir venu (Le Dantec, 1996 : 282-283 et 291). Avec les promenades, les acteurs suivent pour la nature des préceptes qui relèvent plus de l'idéal que de la réalité.

Un embellissement réciproque de la nature et des équipements balnéaires?

- 18 La concordance de la massification balnéaire à la fin du XIX^e siècle avec la diffusion du modèle de la cité-jardin, réduit en France à un lotissement concerté implanté dans un espace de nature, n'est sans doute pas anodine dans la création d'un nouvel idéal urbain de la station balnéaire. Roland Vidal (2003 : 14, 195-197) constate, reprenant en cela les travaux du philosophe Alain Roger, que la plage de Sables-d'Or-les-Pins, dans les années 1930, a profité d'un processus d'artialisation, c'est-à-dire d'un processus artistique qui transforme et embellit la nature, soit directement (*in situ*), soit indirectement (*in visu*), au moyen de modèles. Les paysagistes de cette station, les frères Treyve, ont organisé la place du végétal selon deux échelles : celle de la ville, avec des « vallées boisées » qui jouent un rôle comparable aux « coulées » du Vésinet, modèle de cité-jardin par excellence en France, et celle de la transition entre espaces publics et privés. Selon un mot attribué à Philippe Treyve, ce sont les arbres qui commandaient aux maisons. Cette inversion des priorités entre en contradiction avec le processus d'urbanisation d'une station balnéaire. La nature est alors pleinement investie d'une nouvelle dimension imaginaire, que le tourisme, par l'intermédiaire des promoteurs immobiliers, mais aussi des populations littorales complices, va imposer aux espaces récréatifs littoraux.
- 19 Les stations balnéaires, installées dans la campagne littorale (pour la majorité d'entre elles), transforment les espaces naturels en symboles de la station balnéaire, tout en accordant à la nature une place finalement symbolique. Tout en étant paradoxalement recherchée, la nature devient une variable d'ajustement de l'aménagement. Dès 1845, en réaction à la constitution d'une station balnéaire à Arcachon, plus proche temporellement de Bordeaux (trois heures de train contre huit heures de bateau à vapeur), Royan propose un casino, des concerts, une salle de danse et plusieurs salons de lecture contre, pour Arcachon, des promenades sur le bassin ou dans la forêt de pins (Genet, 1978 : 36). Les équipements, parfois modestes, investissent les parcs : kiosques à musique, terrains de sports. À Biarritz, le premier kiosque à musique est installé en 1875 place Sainte-Eugénie, mais, en 1908, un deuxième kiosque est construit au Jardin public, puis un troisième à la Grande Plage, soit dans deux espaces naturels. Le tennis est pratiqué sur la côte basque par les Anglais, dans les jardins des grands hôtels ou sur des courts privés : le premier terrain à Biarritz date de 1876 (Laborde, 2001 : 139-143). L'attrait de ces espaces naturels cause aussi, en partie, leur perte. Ils sont progressivement grignotés par ces lieux de loisirs, qui y sont transférés depuis la plage à partir de la fin du XIX^e siècle, avec quelques exceptions : les courses de chevaux², les parties de tennis³, quittent la plage. Après la Première Guerre mondiale, ne demeurent du parc Ninon que les tennis, le reste étant transformé en terrains à bâtir.
- 20 Les établissements prestigieux, comme les casinos, apprécient ces espaces naturels. Quand ils ne sont pas intégrés au front de mer, les casinos s'y insèrent; parfois, ils conjuguent les deux éléments, îlot de verdure sur le bord de mer (casino de La Baule-Escoublac et son parc créé avec le nouveau remblai, en 1930, figure 3).

Figure 3. Carte postale de La Baule-Escoublac : Les abords du casino dans les années 1950.

Source : collection J. Vincent

- 21 Pour Paul Joanne en 1899, « on ne peut faire guère de promenades à pied [aux Sables-d'Olonne], si ce n'est à la forêt de la Rudelière qui forme, aux portes de la ville, une fraîche oasis desservie par le tramway électrique. L'avenir des Sables est de ce côté et le jour, en apparence prochain, où l'État aliénera la forêt, une cité nouvelle s'élèvera dans les pins de la Rudelière » (Joanne, 1899 : 76). Le Casino des Pins s'y installe dès 1896 et fonctionne jusqu'en 1933, concurrencé à partir de 1929 par le Casino des Sports (qui n'obtient les jeux d'argent qu'en 1934). Une convention passée entre la commune du Château-d'Olonne, où se situait le Bois de la Rudelière, et celle des Sables-d'Olonne en 1912, et la concession par l'État à la commune d'un peu plus de onze hectares, permet la création d'un parc public et de terrains de sport sur plus de quatre cinquièmes de la superficie du bois et d'un lotissement en 1923 (Robin, 2011 : 34). L'un des deux casinos d'Arcachon, le casino de la Ville d'hiver, est construit dans le Parc Mauresque – il est démoli après un incendie, en 1977. Néanmoins, il semblerait que les casinotiers, notamment quand leur établissement n'est pas parmi les plus prestigieux, privilégient la proximité de la plage, de la mer, de la promenade. Il n'est d'ailleurs peut-être pas anodin que dans plusieurs cas de figure (aux Sables-d'Olonne, à Arcachon, au Touquet Paris-Plage), il existe ou existait en parallèle un autre casino dans la station balnéaire, celui-ci sur le bord de mer ou très proche du front de mer. À Cannes (trois établissements) et à Nice (deux établissements), les casinos sont tous situés sur le rivage. Comme les stations littorales estivales prennent le pas sur les stations d'hiver du bord de mer au cours du XX^e siècle, la nature maritime tend, à l'instar des promenades, à dominer la nature végétale pour ce type d'équipements. On pourrait trouver ici une hypothèse d'explication sur le flou paysager qui s'empare de la communication touristique à partir des années 1930 : la mer est plus difficile à interpréter qu'un espace naturel constitué par et pour la ville.

La protection de la nature instrumentalisée

- 22 Certains acteurs prennent conscience d'une nécessaire protection de l'espace naturel face au succès balnéaire. Les quartiers balnéaires se sont appropriés des espaces aménagés ordonnés par l'État sur le littoral français au XIX^e siècle, comme la fixation des dunes de sable par des plantations afin de préserver les terres agricoles, pour déterminer définitivement notre image de l'espace littoral dans notre imaginaire. La nécessité d'une aération maximale des espaces à lotir conduit à créer des jardins spacieux autour d'habitations isolées les unes des autres et donc une colonisation diffuse des littoraux. Le modèle d'Arcachon inspire aussi cette

volonté d'aménagement (Lescorce, 1994 : 436-437). L'urbanisation littorale devient visible, critiquable, et les excès de la privatisation du littoral sont dénoncés à partir de la fin du XIX^e siècle. Les populations locales craignent la confiscation du rivage par quelques privilégiés et, comme certains touristes, la disparition physique, par endroits, des attraits du littoral. Selon l'historienne Danièle Closier (2009 : 80), l'État français, d'abord favorable, fait évoluer sa position au tournant des XIX^e-XX^e siècles, réitérant l'obligation pour tout propriétaire de permettre l'accès à la côte, puis promulgue, en 1906 (version définitive de la loi en 1930), une protection des sites naturels jugés exceptionnels. Dans un premier temps, la protection des espaces naturels est souvent réclamée parce que les décideurs n'ont pas prise sur le foncier concerné. C'est le cas pour le conseil municipal de Noirmoutier qui, à partir de 1913, veut faire reconnaître comme site naturel pittoresque le Bois de la Chaise, propriété domaniale où s'est implantée sa station balnéaire – cet espace sera classé le 19 décembre 1928. Cette protection n'est pas désintéressée. Il faut protéger les espaces naturels qui, en obtenant de nouveaux usages, méritent une attention particulière. Les populations littorales sont converties à ce nouveau mode de pensée, urbain dans les faits (sur l'île de Bréhat, Salomé, 2002 : 489, comme sur l'île d'Oléron, Pickel, 2002 : 29). Les coupures d'urbanisation ou les différences architecturales et paysagères sont désormais des sujets sensibles de l'aménagement, destinées à identifier clairement les espaces (Barthon et Andreu-Boussut, 2010 : 37-39). La nature sert à matérialiser dans l'espace la station balnéaire. Quand on en sort, il n'y a plus vraiment de nature, ou, du moins, celle qui se présente à nos yeux n'est plus présentable. Quand Gérard, le héros du romancier Julien Gracq (1945 : 22) dans *Un beau ténébreux*, se promène avec Christel à Pornichet dans les années 1930, « en direction du nord [...], on sort très vite des maisons. Il y a là une zone presque campagnarde – des maisons basses avec des potagers, des basses-cours, des ustensiles de jardinage, parfois le cri d'un coq dans la journée. Puis c'est la lande rase, tout de suite, un paysage désolé, presque théâtral, plus nu encore d'être sillonné d'une longue ligne de poteaux télégraphiques ». La nature diapre la station balnéaire; sans la station balnéaire, elle n'est qu'une masse informe.

- 23 Le discours touristique, mélangeant portée générale et originalités locales, valorise alors la nature afin de gommer les paradoxes liés à la construction. Cette nature est mise en scène. Sur la Côte d'Azur, l'image du « fécond jardin », des XVII^e et XVIII^e siècles, cède lentement la place à l'image de la végétation exotique, paradisiaque par son origine et sa rareté. Mais longtemps, l'image paradigmatique se limite « au pays où fleurit l'oranger », car l'apparition dans la description littéraire et picturale des espèces nouvelles – palmier, eucalyptus, mimosas – est bien postérieure à leur introduction (Boyer, 2002 : 320). Le Touquet Paris-Plage acquiert dans l'Entre-deux-guerres, grâce au romancier Maurice Verne, le nom de « Jardin de la Manche » (Klein, 1994 : 33). Les couleurs de la mer et du ciel vont également être exploitées pour qualifier la côte (Côte d'Azur, Côte d'Émeraude, Côte de Jade...). Les productions artistiques sont également invoquées, mais en exploitant d'abord la célébrité des artistes (Vincent, 2008 : 114-116). L'historienne de l'art Sophie Cueille (2004) promeut le passage des peintres Adrien et Virginie Demont-Breton sur la Côte d'Opale, en 1890, où ils créent une école de peinture, pour constater que les baigneurs et les promoteurs immobiliers arrivent sur les plages; or la station balnéaire de Wissant ne connaîtra le succès qu'à la fin des années 1920. Vincent Andreu-Boussut (2008 : 46) note la venue des artistes dans la station balnéaire de La Franqui (Paul Gauguin, Aristide Maillol, puis Joë Bousquet, Max Ernest...) et le peu de retours de leur présence, mais qu'il attribue au fait qu'ils ne soient pas suffisamment célèbres au moment de leur passage. Au XX^e siècle, grâce à l'ensemble de ces travaux d'expression et à une communication touristique qui s'appuie sur ces éléments, la nature est devenue identitaire : on reconnaît une station balnéaire à la nature que l'on s'attend à y trouver (figure 4).

Figure 4. Dépliant touristique de Saint-Jean-de-Monts, à la fin des années 1940.

Source : collection Archives municipales de Saint-Jean-de-Monts

- 24 Cette fixation des images de la nature amène un double enjeu : dans une ville récréative, elle sert alors autant à la promotion qu'à la protection. Claude Laroche (2004) constate qu'à Hossegor, la nature sert d'argument pour contrer les atteintes qui pourraient altérer l'avenir touristique de la station balnéaire – projets de déboisement, projet d'implantation d'un champ de tir, craintes de l'arrivée d'une ligne de chemin de fer propice à encourager des lotisseurs gourmands en espaces fonciers. Une association, la Société des amis du lac, fédère les points de vue. Dans le même esprit, afin de limiter le déboisement, le projet de lotissement de la station balnéaire de Carnac-Plage, en 1925, stipule que les arbres ne pourront être abattus que sur l'emplacement des constructions à édifier ou des allées à ouvrir. Le morcellement des parcelles, suite à la pression foncière plus forte, apparaît comme préjudiciable aux parcs et aux jardins. Il est vécu par certains contemporains comme un risque pour l'avenir de la station balnéaire. Ce sont donc ceux qui ont transformé la nature qui en réclament la protection au cours du XX^e siècle, généralement contre de nouveaux venus, parfois vecteurs d'autres modèles. Les campeurs envahissent ainsi anarchiquement les forêts domaniales vendéennes dans les années 1920, nécessitant l'organisation du phénomène par la création de terrains de camping – à partir de 1958, plusieurs ministères signalent un surinvestissement des littoraux par les vacanciers sous la tente, prompts à déstabiliser le monde rural et les associations de campeurs (Sirost, 2011 : 133-134). La nature, devenue un argument positif, permet à ceux qui essaient de régir la station balnéaire, si possible en l'améliorant, mais toujours en conservant les principes initiaux qui la gouvernent – un réflexe permanent, malgré des dérives, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale.

Conclusion

- 25 Au cours des trois derniers siècles s'est élaboré un rapport complexe à la nature, passant de l'enchantement de celle-ci à sa maîtrise désirée. La nature appartient à la station balnéaire, mais les discours sur la nature font en sorte de la montrer préservée, sauvegardée, patrimonialisée. Elle sert donc de vitrine, pour les propriétaires de villas comme pour la ville. En parallèle, la station balnéaire est un espace récréatif, où l'existence de la nature originelle ne peut suffire. Il faut l'améliorer, pour qu'elle soit la plus belle, la mieux présentable. Le cadre naturel intègre le cadre de vie, notamment quand l'urbanisation – pourtant aussi facteur de végétalisation de l'espace avec les parcs et les jardins attenants aux habitations – menace l'ordre social

existant. Il n'est pas anodin que l'idée d'une protection de la nature se développe en France au début du XX^e siècle, tandis qu'une première massification touristique vient de multiplier les lotissements dans le dernier quart de siècle précédent et alors que la réduction des espaces naturels pour bâtir des équipements de loisirs n'a donné lieu à aucune contestation d'un point de vue environnemental⁴. La nature dépasse le cadre de sa propre existence et le discours prend le pas sur la réalité. Les acteurs locaux s'approprient son image, au point qu'ils commandent à la nature et, par ce biais, aux aménagements futurs de la station balnéaire.

26 Le rapport de l'homme à la nature n'en est pas moins évolutif dans le temps. Dans le dernier quart du XX^e siècle, la nature paraît prendre le premier rôle. Un cadre législatif a été élaboré pour limiter la privatisation excessive du bord de mer. Depuis le début du XXI^e siècle, la plage, c'est-à-dire le lieu quasiment le plus anthropique dans une station balnéaire, commence à être reconsidéré comme un espace naturel à part entière, en particulier pour des questions de protection contre l'érosion marine : l'écosystème de la plage, avec ses laisses de mer, est pris en compte sur des portions de côte aquitaine (Hourtin-Plage), de côte vendéenne (Saint-Hilaire-de-Riez)... Un courant de pensée comme l'écologisme, datant du début du XX^e siècle, mais réellement prégnant dans la société depuis les années 1980, a comme projet la conservation et le respect des équilibres naturels. Cependant, ce sont encore les enjeux connexes qui motivent une meilleure « gestion » de la nature. La nature doit rester à la place qu'on lui attribue, dans une position de dominée. Elle doit ainsi être propre, et c'est d'ailleurs ce qui ressort d'une enquête de terrain sur l'environnement local au Touquet-Paris-Plage (Deldrève et al., 2010 : 195-196). Dans une station balnéaire, la nature mérite qu'on s'y intéresse parce qu'elle est utilisée, et non pas pour elle-même : un paradigme qui peut parfois mal s'associer avec les déclarations actuelles de nos principes (Kalaora, 2001 : 594-595), portés par le désintéressement personnel, pourtant bien enracinés depuis des dizaines d'années dans la contradiction.

Bibliographie

- Ackerman, J., 1997, *La villa; De la Rome antique à Le Corbusier*, Éditions Hazan, [1^{re} éd. américaine Princeton University Press, 1990], 395 p.
- Andreu-Boussut, V., 2008, *La nature et le balnéaire : le littoral de l'Aude*, Paris, L'Harmattan, 358 p.
- Bædeker, K., 1913, *Le Nord-Ouest de la France, de la frontière belge à la Loire*, Leipzig-Paris, Karl Bædeker-Ollendorff, 9^e éd., 484 p.
- Barthon, C. et V. Andreu-Boussut, 2008, « La Baule : le sable et le soleil ne suffisent plus », *Place publique* n° 10, juillet-août, p. 32-39.
- Belzic, C., 2010, « Jardins du Bois des Moutiers, Varengeville-sur-Mer », dans B. Toulhier (sous la direction de), *Architecture et urbanisme : villégiature des bords de mer XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions du patrimoine-Centre des monuments nationaux, p. 203.
- Bonnin, P. et M. Clavel, 2010, « Introduction. Quand la nature s'urbanise », *Éthnologie française*, n°4, p. 581-587.
- Bordes, M. (sous la direction de), 1976, *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, Privat, 488 p.
- Boyer, M., 2002, *L'invention de la Côte d'Azur; L'hiver dans le Midi*, Éditions de l'Aube, 332 p.
- Cabantous, A., J.-L. Chappey, R. Morieux, N. Richard et F. Walter, 2011, *Mer et montagne dans la culture européenne (XVI^e-XIX^e siècle)*, Rennes, PUR, 281 p.
- Charles, A., 2002, *La Baule et ses villas*, Paris, Massin, 213 p.
- Charpentier, E., 2009, *Le littoral et les hommes : espaces et sociétés des côtes nord de la Bretagne au 18^e siècle*, Thèse de doctorat en Histoire, Université de Rennes 2, 1089 p.
- Closier, D., 2009, « Se clore en bord de mer, en France, au XIX^e siècle », dans C. Buhot, Y. Gérard, F. Brulay, C. Choblet (sous la direction de), *Tensions foncières sur le littoral*, Rennes, PUR, p. 73-84.
- Corbin, A., 1988, *Le territoire du vide; l'Occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier, 399 p.
- Cueille, S., 2004, « Les stratégies des investisseurs : des bords de ville aux bords de mer », *In Situ* n° 4, [En ligne] URL : insitu.revues.org/1756, consulté le 18 mars 2013.

- Cuvelier, P., 1998, *Anciennes et nouvelles formes de tourisme; Une approche socio-économique*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 238 p.
- Debié, F., 1993, « Une forme urbaine du premier âge touristique : les promenades littorales », *Mappemonde* n° 1, p. 32-37.
- Deldrève, V., P. Deboudt et V. Belhassen, 2010, « Les inégalités écologiques au Touquet (Pas-de-Calais) : perceptions et réalités géographiques », dans P. Deboudt (édité par), *Inégalités écologiques, territoires littoraux et développement durable*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 181-221.
- Delignon, G., 1999, *Saint-Malo-Paramé : urbanisme et architecture balnéaires (1840-1940)*, Rennes, PUR, 252 p.
- Genet, C., 1978, *La vie balnéaire en Aunis et Saintonge 1815-1845 : Royan, rendez-vous des Bordelais*, Gémozac, à compte d'auteur, 142 p.
- Gracq, J., 1945, *Un beau ténébreux*, Paris, José Corti, 251 p.
- Godelier, M., 1984, *L'idéal et le matériel; Pensée, économies, sociétés*, Paris, Fayard, 349 p.
- Hobhouse, P., 1994, *L'histoire des plantes et des jardins*, Paris, Bordas, [éd. anglaise, Pavilion Books Limited, 1992], 336 p.
- Joanne, P., 1899, *Itinéraire général de la France : de la Loire aux Pyrénées*, Paris, Hachette, 424 p.
- Julien, M., 2008, « Deauville au temps des Années Folles. Une ville balnéaire et le cheval », dans Y. Perret-Gentil, A. Lottin et J.-P. Poussou (sous la direction de), *Les villes balnéaires d'Europe occidentale du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, PUPS, p. 261-277.
- Kalaora, B., 2001, « À la conquête de la pleine nature », *Éthnologie française*, n°4, p. 591-597.
- Klein, R., 1994, *Le Touquet Paris-Plage : la Côte d'Opale des années trente*, Paris, Éditions Norma, 166 p.
- Laborde, P., 2001, *Histoire du tourisme sur la Côte basque*, Biarritz, Atlantica, 306 p.
- Larcher, J.-L. et T. Gelgon, 2000, *Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural*, Paris, Éditions Tec et Doc, 3^e éd., 502 p.
- Laroche C., 2004, « Hossegor (Landes), une station au cœur des réseaux de villégiature », *In Situ* n° 4, [En ligne] URL: insitu.revues.org/2102, Consulté le 18 mars 2013.
- Le Dantec, J.-P., 1996, *Jardins et paysages*, Paris, Larousse, 635 p.
- Lescorce, O., 1994, « Le passé médical dans l'urbanisme thermal et balnéaire au XIX^e siècle : Soulac-sur-Mer et Vichy », dans *Villes d'eaux, histoire du thermalisme*, Paris, Éditions du CTHS, p. 431-456.
- Loyer, F., 1999, *Histoire de l'architecture française*, t. 3 *De la Révolution à nos jours*, Paris, Éditions Mengès/Éditions du Patrimoine, 499 p.
- Maffesoli, M., 1994, « Socialité et naturalité ou l'écologisation du social », dans A. Berque (sous la direction de), *La maîtrise de la ville*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 169-185.
- Melvin, J., 2006, *Comprendre l'architecture*, Paris, Eyrolles, [éd. anglaise, Iqon Editions Limited, 2005], 160 p.
- Musa, S., 1997, *Pratiques culturelles et activités de loisirs dans la station balnéaire de Boulogne-sur-Mer de 1850 à 1914*, Mémoire de maîtrise Histoire, Université du Littoral, 212 p.
- Pickel, S., 2002, « Représentations de la nature dans la mise en tourisme de Saint-Trojan-les-Bains », *Mappemonde* n° 67, p. 28-31.
- Poncet, F., 1984, *Les Zones humides du littoral breton : caractères et évolutions*, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Bretagne-Occidentale, 349 p.
- Rauch, A., 1995, « Les vacances et la nature revisitée (1830-1939) », dans A. Corbin (sous la direction de), *L'avènement des loisirs*, Paris, Aubier, p. 81-119.
- Relino, J., 1905, *Le Cours Blossac aux Sables-d'Olonne*, Les Sables-d'Olonne, Imprimerie de l'Étoile de la Vendée, 52 p.
- Robin, L., 2011, « La station des Sables-d'Olonne dans l'Entre-deux-guerres », *303. Arts, recherches, créations* n° 118, p. 34-45.
- Sagnes, G., 1969, *L'ennui dans la littérature française, de Flaubert à Laforgue (1848-1884)*, Paris, Armand Colin, 510 p.

- Sagnes, J., 2001, « L'aménagement touristique de la côte du Golfe du Lion », dans *Deux siècles de tourisme en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Béziers/Perpignan, Ville de Béziers/Presses Universitaires de Perpignan, p. 27-53.
- Saint-Martin, M., 1989, « La noblesse et les "sports" nobles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, novembre, p. 22-32.
- Salomé, K., 2002, *Les représentations des îles bretonnes (1750-1914); Études comparées du regard de l'autre et du regard sur soi*, Thèse de doctorat en Histoire, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 685 p.
- Sirost, O., 2011, « Camper en Pays de la Loire », *303. Arts, recherches, créations* n° 118, p. 130-137.
- Toulier, B., 1996, « Architecture des villes d'eaux : stations thermales et stations balnéaires », dans D. Jurrassé (sous la direction de), *Villes d'eaux des Pyrénées Occidentales; Patrimoine et devenir*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'études du Massif Central, p. 23-36.
- Verne, J., 1868, *Géographie illustrée de la France et de ses colonies*, Paris, Hetzel, 768 p.
- Vidal, R., 2003, *La construction paysagère d'une identité territoriale; Imaginaire et réalité dans une station balnéaire des Côtes-d'Armor : Sables-d'Or-les-Pins*, Thèse de doctorat en Sciences de l'environnement, École Nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 286 p.
- Vincent, J., 2008, « La naissance du phénomène balnéaire et de ses stratégies en Bretagne-Sud et en Vendée », dans Y. Perret-Gentil, A. Lottin et J.-P. Poussou (sous la direction de), *Les villes balnéaires d'Europe occidentale du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, PUPS, p. 105-123.
- Vincent, J., 2010, *Évolution foncière des grandes propriétés (superficie égale ou supérieure à 10 hectares) et stratégies des grands propriétaires dans cinq communes littorales du Pas-de-Calais (Camiers, Dannes, Etaples, Merlimont, Neufchâtel-Hardelot) à la fin du 19^e siècle*, Rapport pour le programme de recherche Liteau – ADEF PROCODYF, 75 p. ■

Notes

- 1 Je reprends en cela la thèse de l'architecte baulois Alain Charles, pour qui la villa commence aux quatre coins de la parcelle (et non pas au seul bâti minéral). Pour en savoir, lire notamment Alain Charles, 2002.
- 2 Toutefois, une station comme Deauville bénéficie de son premier hippodrome dès l'été 1864 (Julien, 2008 : 262).
- 3 Toutefois, Trouville-sur-Mer a conservé ses courts de tennis sur la plage jusqu'à aujourd'hui.
- 4 On pourrait faire le rapprochement avec des dynamiques relativement similaires dans la seconde moitié du XX^e siècle, avec une forte urbanisation des rivages français (on a parlé de murs de béton) dans les années 1950 et 1960 et une résistance contre ce mouvement urbanistique, qui s'organise dans les années 1970 (rapport Piquard, naissances de nombreuses associations environnementales, Conservatoire du Littoral...).

Pour citer cet article

Référence électronique

Johan Vincent, « Origine des rapports complexes à la nature dans les stations balnéaires françaises », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 13 Numéro 3 | décembre 2013, mis en ligne le 30 décembre 2013, consulté le 23 septembre 2014. URL : <http://vertigo.revues.org/14401> ; DOI : 10.4000/vertigo.14401

À propos de l'auteur

Johan Vincent

Chercheur associé au CERHIO (UMR 6258), Université de Bretagne-Sud, Faculté Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales – LLSHS, Maison de la Recherche – Paquebot, 4, rue Jean Zay BB 92116, 56 325 Lorient Cedex, France, courriel : johan.vincent@gmail.com

Droits d'auteur

Résumés

Les stations balnéaires sont généralement présentées dans des cadres naturels préservés que recherchent abondamment les touristes. Or, il s'avère que la nature revêt deux dimensions dans ce type de lieux : tout d'abord un écrin, totalement maîtrisé, destiné à mettre en valeur la station balnéaire; ensuite, un idéal masquant une réduction des espaces naturels, pour permettre le développement urbain, et, pour partie, des enjeux de pouvoir. Cette nature, qui intervient sous de multiples facettes (à l'échelle de la parcelle, du quartier, de la ville), subit à partir du XVIII^e siècle un rapport complexe avec le touriste, passant de son enchantement à sa maîtrise désirée, jusqu'à sa protection nécessaire. La nature dépasse le cadre de sa propre existence et l'idéal prend le pas sur la réalité. Les acteurs locaux s'approprient ses nouvelles présentations et représentations, au point qu'ils commandent à la nature et, par ce biais, aux aménagements futurs de la station balnéaire. Elle n'est pas l'objet de désintéressement auquel le discours touristique l'associe.

Descriptions of seaside resorts often talk about preserved natural environment, which the tourists look for. However, nature has two sides in this type of places: first of all, a green setting, which must bring out the seaside resort; then an ideal, which concealed a reduction of natural spaces and power stakes. Since the 18th century, tourists and nature, in multiple facets (parcelle of land, area, town), have complex links, to the delight of this nature at its control, until its protection. The local actors used its new display and representation: they control the nature and, by this way, the future development of the seaside resort. Nature is not the object of disinterestedness is not with which the tourist speech usually associates it.

Entrées d'index

Mots-clés : France, histoire, station balnéaire, espace naturel, jardin, promenade, discours touristique, protection, nature

Keywords : France, history, seaside resort, natural space, park, promenade, tourist speech, protection, nature